



**Le Conseil d'Administration de  
l'Etablissement Public Foncier Local du Val-de-Loire  
s'est réuni le lundi 6 décembre 2021 à 16h30 en visioconférence**

**Convocation adressée le lundi 29 novembre 2021 par voie dématérialisée**

**PRÉSENTS EN VISIO-CONFERENCE :**

- Madame Patricia SUARD
- Monsieur Christian GATARD
- Monsieur Thierry CHAILLOUX
- Monsieur Michel GILLOT

**EXCUSES :** Mesdames Cathy MUNSCH-MASSET, Cathy SAVOUREY, Alice WANNERROY et Messieurs Emmanuel DENIS, Patrick LEFRANCOIS, Wilfried SCHWARTZ

**ASSISTENT :** Mesdames Audrey DEKEYSER et Evelina DJALALYAN

**Le quorum a été atteint. Le Conseil d'Administration peut délibérer.**

## **Délibération n° CA2021/12/01**

### **Objet : Décision modificative n° 3**

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'Administration est invité à approuver la Décision modificative numéro 3 du budget, pour permettre la consignation des sommes demandées dans le cadre de la procédure en fixation judiciaire du prix concernant 4 dossiers de préemption en cours sur la commune de Chambray-lès-Tours, pour un montant global de 380 000 €. Cette décision modificative intervient à budget global constant.

**Le détail des écritures est joint en annexe à la présente délibération.**

En conséquences, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L 324-5, L 324-8 et suivants,

Vu le règlement intérieur,

Vu le budget primitif adopté par délibération du Conseil d'administration en date du 19 février 2021,

**APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget pour l'exercice 2021 de l'EPFL du Val-de-Loire.

La Directrice,



Audrey DEKEYSER